



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Travaux de réfection d'enrobés de tranchées suite établissement d'un  
branchement eau et assainissement – Rue d'Audincourt D34 – EIFFAGE ROUTE  
CENTRE EST-  
ARR 2023-11-17-131**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST implantée à 1 rue du Pré  
Comtal CLERMONT-FERRAND -63100-  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de réfection d'enrobés de tranchées pour l'établissement de branchements eau et  
assainissement au 17, rue d'Audincourt commune de Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

**ARTICLE 1 :** Des travaux de réfection d'enrobés de tranchées suite aux branchements eau et  
assainissement vont avoir lieu à SELONCOURT au 17, rue d'Audincourt. Ces travaux se dérouleront le  
mercredi 22 novembre 2023 pour une durée de 1 jour.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement  
interdit aux abords du chantier. La circulation se fera sur une seule voie avec basculement de chaussée  
et sera régulée par alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier.  
Les feux tricolores au carrefour de la rue des vignottes et de la rue d'Audincourt seront placés en  
positions orange clignotant durant la période de travaux.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise  
en place par l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST chargée des travaux et sous sa  
responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout  
devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Madame le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie  
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent  
arrêté.



Fait à Seloncourt, le 17 novembre 2023  
PO / Le Maire, Mr Jean-Marc ROBERT  
Adjoint à la Voirie et à la Circulation